

## Critères d'attribution des aides bio pour l'année 2015

### Aides à la conversion bio (CAB)

Type de couvert	Aide Conversion
Parcours, estives et landes associés à un atelier d'élevage	44 €/ha
Prairies permanentes ou temporaires associées à un atelier d'élevage	130 €/ha
Cultures annuelles : grandes cultures, prairies artificielles riches en légumineuses (assolées au cours des 5 ans et composées de 50 % de légumineuses à l'implantation) Semences de céréales/protéagineux et semences fourragères (pour la commercialisation ou l'expérimentation)	300 €/ha
PPAM 1 (aromatiques et industrielles)	350 €/ha
Vignes (raisins de cuve)	350 €/ha
Cultures légumières de plein champ	450 €/ha
Arboriculture (fruits à pépins, à noyau et à coque) Maraîchage (avec ou sans abri) Semences potagères et betteraves industrielles PPAM 2 (autres PPAM), raisin de table	900 €/ha

L'aide est versée annuellement pendant 5 ans.

### Modalités par ex-région

	Ex-Aquitaine	Ex-Limousin	Ex-Poitou-Charentes
<b>Plancher</b>	300€ d'aide	300€ d'aide	300€ d'aide
<b>Plafond</b>	30 000€	30 000€	30 000€
<b>Autres critères</b>	Transparence des GAEC	GAEC : plafond est multiplié par le nombre d'associés	Transparence des GAEC

### Aides au maintien (MAB)

Type de couvert	Aide Maintien
Parcours, estives et landes associés à un atelier d'élevage	35 €/ha
Prairies permanentes ou temporaires associées à un atelier d'élevage	90 €/ha
Cultures annuelles : grandes cultures, prairies artificielles riches en légumineuses (assolées au cours des 5 ans et composées de 50 % de légumineuses à l'implantation) Semences de céréales/protéagineux et semences fourragères (pour la commercialisation ou l'expérimentation)	160 €/ha
PPAM 1 (aromatiques et industrielles)	240 €/ha
Vignes (raisins de cuve)	150 €/ha
Cultures légumières de plein champ	250 €/ha
Arboriculture (fruits à pépins, à noyau et à coque) Maraîchage (avec ou sans abri) Semences potagères et betteraves industrielles PPAM 2 (autres PPAM), raisin de table	600 €/ha

#### Modalités par ex-région

	Ex-Aquitaine	Ex-Limousin	Ex-Poitou-Charentes
<b>Plancher</b>	300€ d'aide	300€ d'aide	300€ d'aide
<b>Plafond</b>	10 000€ pour les 100% bio 1500€ pour les mixtes avec priorité aux sortis de conversion	10 000€	20 000€
<b>Critères de priorité</b>	100% bio Sortis de conversion	Sortis de conversion 100% bio Arboriculteurs	Zone à fort enjeu environnemental
<b>Autres critères</b>	Transparence des GAEC	GAEC : plafond est multiplié par le nombre d'associés	Transparence des GAEC